



Problème de famille père, filles

Par **marssouin71**, le **28/07/2008** à **21:26**

bonjour . mon père vivait maritalement avec une femme . cette femme lui avait prêtée 40000f .il viens de la laisser en plan sans rien dire plus de nouvelles , parti avec une autre femme . de plus il est alcoolique , roule la plupart du temps bourré . aujourd'hui cette dame nous appelle en pleure , disant qu'elle a prêté de l'argent à notre père . donc elle doit aller récupérer des affaires à elle chez lui en compagnie de ma sœur . nos inquiétudes sont celles-ci . après des menaces de suicide de la part de mon père , si il venait à le faire , comment cela va se passer au niveau de ces dettes avec cette femme vis à vis de nous ?? peut-être en a-t-il d'autres non connus de nous . de plus l'inquiétude c'est qu'il cause un accident grave en étant bourré , si il y a des dommages à fournir à des victimes , nous qui venons d'investir dans une maison , comprenez nos inquiétudes , peut-on nous demander de payer ces dommages si notre père est décédé , alors que nous avons que très peu de lien avec lui c'est ma mère qui nous a élevé ?? y a-t-il un moyen de se couvrir de tout ça ?? merci de me répondre vite , d'avance grand merci

Par **Visiteur**, le **30/07/2008** à **00:02**

Bonsoir,

Je comprends votre inquiétude.

Chaque être est réputé responsable de ses actes et vous ne pouvez pas faire grand chose pour l'empêcher de mener sa triste vie.

S'il venait à disparaître, la seule solution logique est de renoncer à la succession si le passif dépasse l'actif successoral.

Vous n'aurez ainsi pas à supporter ses dettes.

Très cordialement